

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_114 - FINANCES BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS - PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ÉTEINTES

Depuis le 1er janvier 2018 et conformément à la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la commission de surendettement est chargée de valider les effacements de dettes des particuliers.

En séance du 5 septembre 2019, la commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire a constaté la situation d'un particulier du Grand Charolais et décidé d'un effacement de sa dette pour un montant de **578,10 €** correspondant à huit factures concernant la REOM de 2012 à 2017 non soldées à ce jour sur le budget annexe des Déchets ménagers.

En séance du 11 décembre 2023, la commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire a constaté la situation de deux particuliers (concubins) du Grand Charolais et décidé d'un effacement de sa dette pour un montant de **1 303,79 €** correspondant à douze factures concernant la REOM de 2018 à 2023 non soldées à ce jour sur le budget annexe des Déchets ménagers.

En séance du 27 juin 2024, la commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire a constaté la situation d'un particulier du Grand Charolais et décidé d'un effacement de sa dette pour un montant de **429,00 €** correspondant à quatre factures concernant la REOM de 2022 à 2023 non soldées à ce jour sur le budget annexe des Déchets ménagers.

Suite aux jugements de clôture pour insuffisance d'actif concernant des professionnels dont les commerces sont situés sur la commune de Digoïn, Madame la trésorière du SGC Charolais Brionnais demande d'effacer les dettes pour un montant total de **852 €** correspondant à des factures de REOM de 2020 à 2023.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour l'effacement de ces dettes d'un montant total de **3 162,89 €** sur le budget annexe déchets ménagers, de procéder à l'émission des mandats à l'article 6542 « créances éteintes » sur le budget déchets ménagers de 2024.

Vu la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu les séances du 5 septembre 2019, 11 décembre 2023 et 27 juin 2024 de la commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant les décisions de la commission précitée d'effacer les dettes de 3 particuliers du Grand Charolais d'un montant total de **2 310,89 €** correspondant à des factures concernant la REOM de 2018 à 2023;

Vu les jugements de clôture pour insuffisances d'actif en date des 13 et 24 septembre 2024 concernant des factures de REOM de professionnels pour la période de 2020 à 2023 pour un montant total de **852 €** ;

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du _____ ,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du _____ ,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'effacer la dette pour un montant total de 3 162,89 €,**
- **De procéder à l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes » sur le budget annexe des déchets ménagers de 2024,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 58	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais